

“ OFF LICENSE.”

“ Off License ”

1^o IMPÉTRANTE DÉCÉDÉE AVANT LA SÉANCE
DE L'ASSEMBLÉE—Licence accordée à la
personne ayant droit aux prémisses en
question en vertu du testament de la
défunte.

ex parte Vautier. (1926) 234 Ex. 242.

2^o LE TITULAIRE AYANT CONVERTI SON COM-
MERCE EN UNE COMPAGNIE AVEC RES-
PONSABILITÉ LIMITÉE--nom du Direc-
teur-Gérant de la Société substitué à
celui du titulaire.

ex parte Orviss. (1917) 229 Ex. 568. (N.S.).

OFFICIERS DE LA COURONNE.

●fficiers de la
Couronne.

AVOCAT AU BARREAU ASSERMENTÉ POUR
STIPULER L'OFFICE D'AVOCAT-GÉNÉRAL
DU Roi, lequel stipule actuellement
l'office de Procureur-Général du Roi et
ce jusqu'à l'assermentation d'un Procu-
reur-Général.

re Le Maître. (1925) 233 Ex. 393.

OFFICIERS DU CONNÉTABLE.

Officiers du
Connétable.

1^o DESTITUÉ DE SES FONCTIONS, ayant été
condamné à un terme de servitude
pénale.

re Le Cocq. (1918) 230 Ex. 154.

2^o DISPENSÉ DE SERVIR ÉTANT ACTUELLE-
MENT DE SERVICE SOUS LES DRAPEAUX.

P.-G. v. Benest et autres, re Benest.

(1918) 230 Ex. 161.

●fficiers du
Connétable.

3° ELECTION—4 VACANCES—6 CANDIDATS—
Trois Premiers—Candidats dûment
élus—égalité de voix donnée en faveur
de quatrième et cinquième. Nouvelle
élection ordonnée pour remplir la qua-
atrième vacance.

*re Lesbirel et au. Représentation du Connétable
de St.-Hélér.* (1919) 230 Ex. 385.

4° AYANT CESSÉ D'AVOIR SON DOMICILE DANS
LA PAROISSE CŮ IL A ÉTÉ ÉLU. LOI
(1853) SUR LES CENTENIERS ET OFFI-
CIERS DE POLICE—ARTICLE 5. Conné-
table en droit de tenir une élection pour
le remplacer, sans obtenir un ordre de la
Cour, l'autorisant à ce faire.

P.-G. v. Hotton et aus. re Le Cornu.
(1922) 231 Ex. 411.

Officiers de
Police
Spéciaux.

OFFICIERS DE POLICE SPÉCIAUX.

1° ASSERMENTÉS POUR ASSISTER LA POLICE
DE L'ÎLE AFIN D'ASSURER LE BON ORDRE
ET LES SERVICES PUBLICS.
(1920) 230 Ex. 573 et sqq.

2° ASSERMENTÉS POUR ASSISTER LA POLICE,
LORS DE LA VISITE DE LEURS MAJESTÉS
À L'ÎLE.
(1921) 231 Ex. 248.

Ordres du
Conseil.

ORDRES DU CONSEIL.

1° ENREGISTREMENT ORDONNÉ SOUS LES RÉ-
SERVES CONSTITUTIONNELLES EXPRESSES
ÉDICTÉES DANS CERTAIN ACTE DES ÉTATS
À CE SUJET, par lesquelles les États
déclarent ne pouvoir admettre que des

ordres émis sans la participation de Représentants du Peuple puissent lier ce même peuple. Ordres du Conseil.

“ *Defence of the Realm Regulations.*”

(1917) 11 O.C. 27, 28, 29.

2° ENREGISTREMENT D’UN ACTE DU PARLEMENT BRITANNIQUE AINSI QUE DE L’ORDRE DU CONSEIL LE TRANSMETTANT —ordonné, le droit étant réservé aux Etats de décider sur l’application de toute section de l’Acte qui pourrait déroger aux Droits et Privilèges de l’Ile.

“ *Air Navigation Act.*” (1924) 11 O.C. 230.

3° “ SUMMER TIME.” Ordre du Conseil transmettant l’Acte de Parlement 15 & 16, Geo. V. ch. 64 intitulé “ An Act to provide for the permanent adoption of Summer Time ”—Enregistrement ordonné, vu l’Acte des Etats à ce sujet du 19 Septembre 1925.

“ *Permanent adoption of Summer Time.*”

(1925) 11 O.C. 291.

PAROISSES.

Voir “ *Elections Publiques.*”

“ *Pauvres—Maintien.*”

Paroisses.

PARTAGE.

Voir “ *Procédure.*”

Partage.

1° TÊTES DE PARTIE. Immeuble dont le *de cuius* avait hérité comme unique tête de partie dans la succession de sa sœur. Nature des prémisses changées par le *de cuius* de son vivant. Effet des changements en ce qui regarde les Têtes de Partie.

Du Feu v. Du Feu et aus. (1919) 12 C.R. 144.

Partage.

2° TÊTES DE PARTIE—PRÉCIPUT, ETC.

Sarre v. Sarre et aus. (1926) 12 C.R. 232.

3° TÊTES DE PARTIE. Le puisné auquel échoit une tête de partie grevée au delà de sa valeur par appréciation, est en droit de prendre de la terre dans un autre fonds ou ménage, au montant de la surcharge.

Blampied v. Blampied. (1919) 50 H. 61.

Parties.

PARTIES.

TRIBUNAL ÉTRANGER (TRIBUNAL MIXTE DU " CAIRE.") Vicomte autorisé à signifier pièces à une personne résidant à Jersey.
re Chinn—Représentation de la Partie Publique.
(1925) 233 Ex. 288.

'Partnership'

" PARTNERSHIP."

Voir " Accord de Société."

Pauvres—
Maintien.

PAUVRES—MAINTIEN.

RESPONSABILITÉ DES PAROISSES. Le soin des pauvres indigents ou malades incombe premièrement sur la paroisse de demeure de l'indigent, sauf à recouvrer plus tard le montant des frais encourus par la paroisse du domicile d'origine des indigents.

A.-G. stipulant v. Skelton, Connétable.
(1924) 27 P.C. 396.

Pension
Alimentaire.

PENSION ALIMENTAIRE.

Voir " Séduction."

PHARMACIENS.

Pharmaciens.

Voir “ Femme Mariée.”

PERMISSION D'EXERCER LA PROFESSION DE
PHARMACIEN SUSPENDUE PAR LA COUR.
*re Thomas.—Représentation de la Partie
Publique.* (1922) 27 P.C. 250.

POIDS ET MESURES.

Poids et
Mesures.

Voir “ Infractions aux Lois et Règlements,” 12°

POMMES DE TERRE.

Pommes de
Terre.

Voir “ Infractions aux Lois et Règlements,” 10°

POSSESSOIRE (ACTION).

Possessoire
(Action).

NOUVELLE DESSAISINE. S'institue à la Cour
du Samedi dans l'an et jour de la nais-
sance du droit d'action.
*Thornton v. Buesnel, Buesnel v. Carrel et Carrel
v. Cose et ux.* (1922) 231 Ex. 462.

PRÉFÉRENCE.

Préférence.

Voir “ Arrêts.”

PRESBYTÈRES.

Presbytères.

Voir “ Eglises Paroissiales et Presbytères.”

PRÉSUMPTION DE MORT.

Présomption
de Mort.

- 1° COPIE D'UNE LETTRE DU DÉPARTEMENT DE
LA GUERRE AU SUJET DE LA MORT
PRÉSUMÉE D'UN OFFICIER EN ACTIVITÉ
DE SERVICE—enregistrée à l'instance de
la veuve, légataire.
re Amy, ex parte Down. (1917) 229 Ex. 530.
- 2° VU LES PIÈCES PRODUITES ET NOTAMMENT
UN ACTE DE LA COUR D'HÉRITAGE
CONTENANT LA DÉCLARATION DU PRÉVÔT

Présomption
de Mort.

À CET EFFET—Jugé qu'il y a lieu de
présumer la mort de la personne en
question.

Child v. Robin ci-devant Curateur, re Cotton.
(1918) 230 Ex. 202.

3° DÉCLARATION À LA COUR D'HÉRITAGE,
remise d'argents, titres et valeurs au
principal héritier ordonnée.

*Le Quesne v. "London County Westminster and
Parr's Bank Ltd."* (1919) 230 Ex. 370.

Prévôt.

PRÉVÔT.

1° LETTRE DE LA PERSONNE QUI DOIT LA
PRÉVÔTÉ À L'EFFET QU'IL NOMME LE
NAGUÈRE PRÉVÔT POUR REMPLIR LES
FONCTIONS DE CETTE CHARGE—Certificat
de Médecin à l'effet que la personne qui
doit la prévôté ne peut se présenter à la
Cour par suite de maladie.

re Perchard, A.-G.stipulant, etc. v. Billot et au.
(1925) 233 Ex. 313.

2° DÉSŒBREISSANT À ASSISTER À L'ASSISE DE
LA COUR—SIGNIFICATION—Injonction
d'avoir à l'avenir à remplir les devoirs de
sa charge d'une manière régulière.

re Le Maistre. (1928) 50 H. 145, 147.

Procédure.

PROCÉDURE.

1° ACTION VERS NU-PROPRIÉTAIRE ET USU-
FRUITIER.

Blampied v. Smith. (1917) 77 Exs. 462, 465, 467.

2° ACTIONS EN PARTAGE.

Le Rossignol v. Le Rossignol et aus.
(1922) 50 H. 88, 92.

3° TÉMOINS—Ayant envoyé une cause en Procédure.
preuve la Cour procède sur le champ à
l'audition des témoins.

Frejus v. Vautier. (1923) 77 Exs. 502.

4° TÉMOINS—Jour fixé pour l'audition des
témoins par l'Acte qui envoie la cause
en preuve.

*Meston v. "The Channel Islands Motor and
General Engineering Co. Ltd."*
(1919) 230 Ex. 349.

Batt v. Aghassy. (1921) 231 Ex. 345.

PROCURATIONS.

Procurations.

PROCURATION DU MARI ET DE LA FEMME—
Séparation de biens prononcée subsé-
quemment. Les Procureurs déclarent
abandonner la procuration en ce qui
regarde le mari, et retenir la procuration
en ce qui regarde la femme.

re Morse et ux. ex parte Giffard et au.
(1925) 233 Ex. 406.

PROCURATIONS GÉNÉRALES ET SPÉCIALES.

Procurations
Générales et
Spéciales.

Voir "*Interdiction.*"
"*Séparation de Biens.*"
"*Testaments.*"

ANNULÉE DU CONSENTEMENT D'UN DES PRO-
CUREURS, l'autre ayant été absent de
l'Île depuis au delà de dix ans.

Arthur v. Arthur. (1917) 229 Ex. 480.

PROCUREUR.

Procureurs.

1° INTÉRÊTS SUR SOMMES ENTRE SES MAINS—
dus par le Procureur à défaut de
placement.

Messervy v. Le Riche, Curateur.
(1924) 233 Ex. 62.

Procureurs. 2° SUBSTITUT NOMMÉ PAR PROCUREUR, AU
MOMENT DE LA DEMANDE EN INSINUA-
TION.

ex parte Raoul Comte de Bousignac.

(1918) 230 Ex. 176..

3° TESTAMENT — CASSATION — 2 procureurs,
l'un des procureurs faisant défaut,
l'autre déclare au nom de son consti-
tuant s'arrêter sur ses avances.

*Le Cornu, caux v. Falle, Exécutrice, et au. re
Falle et au. Procureurs.* (1917) 229 Ex. 533.

Propres.

PROPRES.

Voir “ Successions, Testaments.”

PROPRES BAILLÉS À L'HÉRITIER PRÉSOMPTIF
RETIENNENT LEUR QUALITÉ DE PROPRES
DANS LA SUCCESSION DE CE DERNIER.

Du Feu v. Du Feu et aus. (1918) 12 C.R. 141.

PROPRES ALIÉNÉS.

Propres
Aliénés.

SE REMPLACENT PAR LES MEUBLES À DÉFAUT
DE PRISES, CONQUETS ET ACQUETS.

*Godfray, principal héritier v. Le Gallais, Exécu-
teur et aus.* (1917) 50 H. 25, 26.

Testament, Révérend C. M. Godfray.

Propriété
Foncière
Garantie.

PROPRIÉTÉ FONCIÈRE : GARANTIE.

Voir “ Décrets, Dégrevements, etc.”

Public.

PUBLIC.

Voir “ Donations au Public.”

Rapatriment.

RAPATRIEMENT.

1° D'UNE ÉTRANGÈRE SOUS CURATELLE.

Voir “ Curatelle.”

- 2° D'ÉTRANGERS INDIGENTS. Rapatriement.
P.-G. v. Rieseberg, veuve Ramm.
(1921) 27 P.C. 173.
P.-G. v. Veith. (1921) 27 P.C. 173.
- 3° D'UNE FEMME MARIÉE NATIVE DE GUERNESEY.
P.-G. v. Wheaton. (1929) 28 P.C. 154, 175.
- 4° RAPATRIEMENT DU MARI—décidé, vu les circonstances, de ne pas renvoyer la femme en même temps.
re Keenan et ux. Représentation du P.-G.
(1927) 28 P.C. 63.

RAPPEL PAR LES MINEURS DES FAITS DE LEUR TUTEURS (LOI).

- 1° ALIÉNATION DE MAISON ET RENTES COMPRISE DANS LA MÊME DEMANDE. Jurés-Justiciers nommés pour faire l'examen du bien et ensuite demande accordée, le Rapport des Jurés-Justiciers et l'état du bien produit—logés au Greffe. Rappel pour les Mineurs des faits de leur Tuteurs (Loi).
ex parte Hamon, tutrice.
(1919) 230 Ex. 391, 395.
- 2° TUTRICE AUTORISÉE À ACCEPTER REMBOURSEMENT D'UNE HYPOTHÈQUE CONVENTIONNELLE SIMPLE exigible toutes fois et quantes après un avertissement de six mois dans le cas où la mise à prix mentionnée dans l'Article 5 de la loi (1862) sur le Rappel par les Mineurs des faits de leur Tuteurs ne serait pas réalisée lors de la première exposition en vente de ladite hypothèque.
re Blampied, veuve et tutrice, enfants Pallot.
(1929) 235 Ex. 313.

Recette de Sa Majesté

Action pour le paiement des rentes, fermes et entrées pour 1846
"après record d'offices In Noel Noël est à venir de prison
brusés et regardé en prison 44 de fait & main mise et par
force s'il résulte d'ont d'offices par l'enfleur - 1847 Nov. 20
Réalisations.

RÉALISATIONS.

Voir "Décrets, Degrèvements, etc."

Reconnais-
sances.

RECONNAISSANCE.

- 1° ACTION VERS MARI pour reconnaître obligation et vers la femme pour déclarer qu'elle ne réclamera pas de douaire au préjudice de l'obligation. Les deux faisant défaut—mari condamné à reconnaître.

Arthur v. Marrett et ux. (1926) 234 Ex. 191.

- 2° D'OBLIGATIONS—Hypothèque résultant de la reconnaissance—restreint à un seul corps de bien-fonds par les termes même de l'obligation.

"Westminster Bank Ltd." v. Le Gallais.
(1930) 236 Ex. 140.

- 3° D'OBLIGATIONS—Hypothèque en résultant limitée à certains immeubles y mentionnées.

Randall v. Keeping. (1918) 230 Ex. 96.

Westbury, veuve et tutrice, etc. v. Le Gallais.
(1925) 233 Ex. 252.

- 4° D'OBLIGATIONS—Hypothèque en résultant ne s'étendant qu'à la propriété foncière située dans l'île.

Brandt v. Brandt. (1920) 230 Ex. 494.

- 5° D'OBLIGATIONS—Action pour reconnaître un fait obligatoire et le voir hypothéquer sur certains héritages.

Richardson v. Bartlett. (1930) 235 Ex. 564.

Réduction Ad
legitimum
modum.

RÉDUCTION AD LEGITIMUM MODUM.

Voir "Testaments."

“ REFORMATORY OR INDUSTRIAL SCHOOLS.”

ENVOI D'UN ENFANT NÉE DANS L'ÎLE ET
FILLE D'UN OUVRIER FRANÇAIS, à l'Ecole
Industrielle dite “ Devon and Exeter
Reformatory for Girls.”

re Moisan et autres. (1929) 28 P.C. 119.

“ Reformatory
or Industrial
Schools.”

RÉHABILITATION.

Voir “ Curatelle.”

Réhabilitation

REMBOURSEMENT.

Voir “ Rentes.”

Rembourse-
ment.

REMISE DE BIENS.

Voir “ Procureurs.”

Remise de
Biens.

1° BÉNÉFICE DE L'ACTE déjà obtenu étendu
au Principal Héritier et à la veuve de
l'impétrant, après répudiation par les
co-héritiers.

ex parte Renouf. (1928) 234 Ex. 561.

2° REMISE PROLONGÉE pour un nouveau délai
en vertu de l'Article 2 de la Loi (1918)
modifiant la procédure en ce qui regarde
les Réalisations et les Remises de Biens.

re Mahier ex parte Aubin et au. Jurés-Justiciers
(1918) 230 Ex. 197.

re “ Royal Hotel ” (1909) Ltd.,” ex parte Aubin
et au. Juré-Justiciers. (1918) 230 Ex. 218.

REMPLACEMENT.

1° PROPRES ALIÉNÉS—action vers les exécu-
teurs testamentaires.

Spencer, principal héritier et au. v. Le Gallais,
Procureur. (1926) 50 H. 127.

2° PROPRES ALIÉNÉS—Sujets à usufruit, date
à laquelle le remplacement est dû.

Carter v. Le Masurier. (1921) 12 C.R. 155.

Remplace-
ment.

Renouvellement.

RENOUVELLEMENT.

D'ACTES DE LA COUR.

Reynolds, principal héritier v. Briard, Exécuteur.
(1924) 232 Ex. 570.

Spencer, principal héritier v. Clayton et ux.
(1926) 234 Ex. 139.

Rentes.

RENTES.

1° REMBOURSEMENT—Article 37 de la Loi sur
la Propriété Foncière—Procédure.

Le Sueur v. Brown. (1917) 230 Ex. 32.
(1918) 230 Ex. 94.

2° REMBOURSEMENT—Décès de la partie rem-
boursée dans les quarante jours.

Voir “ Contrats—Cassation.”

Répression des
Moindres
Délits (Cour).

RÉPRESSION DES MOINDRES DÉLITS (COUR).

APPEL DES DÉCISIONS DU JUGE.

re Tagg et ux. (1925) 233 Ex. 518.

Tagg et ux v Pinel Juge (1925) 12. C. R.

Même Juges
re Le Sueur
187

Répudiation.

RÉPUDIATION.

DE SUCCESSION.

Voir “ Bénéfice d' Inventaire.”